

## TOURISME ET EMPLOI

# L'EMPLOI TOURISTIQUE ET LA FORMATION : DE NOUVEAUX PARADIGMES ?

Si le secteur du tourisme est depuis toujours vecteur d'emplois, il importe aujourd'hui, face aux évolutions sociétales et à la crise sanitaire actuelle, d'en repenser le modèle. C'est notamment l'objet de la plateforme « monemploiturisme.fr », lancée le 14 mai 2020 par l'Institut français du tourisme.



**AUTEUR** Jean-Luc Michaud  
**TITRE** Directeur honoraire du tourisme,  
 président exécutif  
 de l'Institut français du tourisme

**D**epuis sa création en 2007, l'Institut français du tourisme (IFT) s'est placé à la pointe des réflexions, des propositions et des actions en faveur de l'innovation en matière d'emploi et de formation dans les métiers du tourisme, en croissance continue dans le monde. Mais s'il est une perspective que nul n'avait anticipée, c'est bien l'inversion rapide des paradigmes du tourisme. Alors que le tourisme était identifié depuis plus d'un demi-siècle comme porteur de paix et levier pour les échanges entre les peuples

et pour l'emploi, la déstabilisation qui s'opère à présent au niveau géopolitique, le choc du numérique et la grande peur climatique ainsi que la période de crise ouverte par l'épidémie de Covid-19 bouleversent les perspectives de développement économique, social et territorial jusque-là ouvertes par le tourisme.

## LE CHAMP DU TOURISME ET L'EMPLOI

La définition des activités relevant du tourisme a longtemps fait débat entre les spécialistes avant d'être énoncée par les Nations unies et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Elle a ensuite été formulée et précisée dans ses dimensions économiques par le Compte satellite du tourisme<sup>1</sup>.

La crise du Covid-19 a récemment fait apparaître la nécessité de cerner de façon plus détaillée et juridiquement consolidée les activités liées au tourisme et impactées par sa baisse, afin d'identifier les activités susceptibles de bénéficier des mesures

d'aides et compensations mises en place pour surmonter cette crise d'ampleur inédite. Les pouvoirs publics ont alors ouvert un dialogue avec les organisations professionnelles représentatives des secteurs ou filières concernés par ces variations. Une première liste de 150 activités a été publiée le 30 juin 2020<sup>2</sup>.

Compte tenu des effets indirects et induits identifiés en 2020 au fur et à mesure de la propagation de l'épidémie et de sa prolongation dans le temps, d'autres activités sont apparues également touchées

1. Dont la méthodologie et la première application ont été élaborées en France sous la direction de Jean-Luc Michaud en collaboration avec l'Insee de 1975 à 1980, avant d'être développées par les Nations unies, l'OCDE, l'UE et l'OMT et appliquées dans plus de soixante pays.

Les Comptes satellites ont, dès l'origine, distingué entre les activités dites caractéristiques du tourisme et celles productrices de biens et services connexes.

2. Décr. n° 2020-810 du 29 juin 2020, JO du 30.

## L'ESSENTIEL

■ Le tourisme représente 10 % de l'emploi dans le monde, soit 313 millions de personnes selon l'Organisation mondiale du tourisme.

■ La plateforme « [monemploi tourisme.fr](http://monemploi tourisme.fr) » a été lancée le 14 mai 2020, à l'occasion du 5<sup>e</sup> comité interministériel du tourisme.

et fragilisées par la crise sanitaire, conduisant l'État à étendre à soixante-quinze activités supplémentaires<sup>3</sup> le bénéfice des dispositions de soutien destinées à limiter les faillites et cessations d'activité d'entreprises de secteurs très variés.

Nombre de secteurs d'activité qui ne se reconnaissaient pas jusqu'alors de caractère touristique ont pu mesurer, avec le coronavirus, leur préjudice en termes de chiffre d'affaires et d'emploi. Ils ont demandé à être rattachés à ces listes. Le caractère transversal du tourisme a ainsi conduit à prendre en compte de nombreux emplois dont la finalité touristique n'est parfois que secondaire voire subsidiaire.

## LES CARACTÉRISTIQUES QUALITATIVES DES EMPLOIS

### Les qualifications

L'emploi dans le tourisme se caractérise très différemment selon les secteurs et les métiers concernés. Néanmoins, compte tenu du poids décisif des hébergements et des cafés-restaurants en matière d'emploi, les qualifications requises se situent pour environ 80 % à des niveaux de formation modestes ou intermédiaires (CAP, baccalauréat, voire BTS). C'est dire que la formation initiale mérite souvent, pour des parcours longs, d'être ultérieurement complétée par des formations continues.

La qualité des formations dispensées par les établissements publics et privés français, notamment dans le cadre des lycées hôteliers, est également affirmée par les établissements d'enseignement supérieur de niveaux licence et master. La qualité de ces formations a conduit à la création, à l'initiative de l'IFT et de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), d'un outil de valorisation de ces formations à l'international : la Conférence des formations d'excellence au tourisme.

### La saisonnalité

Les pays tels que la France connaissent, en raison de leurs conditions géographiques et climatiques, des ressources et des fréquentations spécifiquement liées aux saisons, que ce soit par exemple en montagne (saison d'été et saison d'hiver) ou sur les littoraux (principalement saison d'été).

Cet emploi saisonnier (ou bi-saisonnier pour les travailleurs exerçant alternativement en montagne l'hiver et sur le littoral en été) donne lieu à des embauches dont le nombre est estimé à un demi-million mais doit être modulé selon la part des pluriactifs, notamment en montagne.

### La mobilité et les parcours professionnels

La montée en compétences qu'appelle la professionnalisation croissante des métiers dans de nombreuses filières du tourisme conduit à encourager la mobilité, elle-même favorisée par la jeunesse et le *tum-over* observés. Afin de répondre à ces besoins, des parcours professionnels permettant de fidéliser dans le secteur du tourisme les salariés désirant évoluer sont identifiés. Ils peuvent faire alterner périodes d'activité et périodes de formation, tout en offrant de nouvelles opportunités de progression et de découverte de nouveaux horizons au niveau national ou international.

## L'APPROCHE QUANTITATIVE DE L'EMPLOI TOURISTIQUE

S'il apparaît ainsi difficile de chiffrer précisément l'emploi touristique, celui-ci peut être raisonnablement estimé à différents niveaux. À l'échelle de la planète, le tourisme représente 10 % de l'emploi dans le monde, soit 313 millions de personnes selon l'OMT qui considère que « le tourisme apporte une contribution positive au développement durable des destinations et de leurs communautés locales » et « crée des possibilités de travail décent pour les gens »<sup>4</sup>.

À l'échelle européenne, le tourisme compte environ 25 millions d'emplois salariés et non-salariés. Selon Eurostat, en 2016, « une entreprise sur dix de l'économie marchande non financière européenne était active dans le secteur du tourisme. Ces 2,4 millions d'entreprises employaient, selon les estimations, 13,6 millions de personnes. Les entreprises dans les secteurs d'activité liés au tourisme représentaient 9,5 % des personnes occupées dans l'ensemble de l'économie marchande non financière et 21,7 % des personnes occupées dans le secteur des services. Le secteur du tourisme représente 3,9 % du chiffre d'affaires et 5,8 % de la valeur ajoutée de l'économie marchande non financière »<sup>5</sup>.

En France, le tourisme génère environ deux millions d'emplois « équivalents temps plein » (ETP), dont les deux-tiers sont ●●●

3. Décr. n° 2020-1123 du 10 sept. 2020, JO du 11.

4. Unesco, « La Journée mondiale du tourisme 2019 : le tourisme et l'emploi », 27 sept. 2019 ; V. aussi J.-L. Michaud,

*Tourismes : chance pour l'économie, risque pour les sociétés ?*, Coll. Nouvelle Encyclopédie Diderot, PUF, 1992.

5. Eurostat, *Statistiques du tourisme*, janv. 2020.

●●● des salariés permanents et saisonniers. Le faible taux d'emploi touristique en France est notamment lié à la part réduite de l'hôtellerie dans notre pays du fait notamment des politiques fiscales et du niveau des taxes, charges et impôts comparés aux autres pays et aux autres modes d'hébergement favorisés en France ; une valeur ajoutée plus faible signifie naturellement un taux d'emploi plus réduit.

Ces emplois directs et indirects correspondent approximativement aux activités prises en compte dans la liste des 150 activités définie par l'État à l'occasion du « plan Covid ».

Il convient d'y ajouter les emplois relatifs aux 75 activités supplémentaires recensées au titre du secteur étendu. On peut les estimer à environ 300 000 ETP, au travers de branches économiques extrêmement diversifiées.

### LES TRANSFORMATIONS DE L'EMPLOI SUR LE LONG TERME

Ces transformations résultent de plusieurs facteurs très différenciés :

■ les effets de la mondialisation (inégalités salariales, protection sociale, fiscalité, etc.) : développement des activités hors-sol, activités dites « non délocalisables » appelant à distinguer l'offre patrimoniale essentiellement fixe, et les clientèles essentiellement mobiles ;

■ les effets de la « transition numérique » : nouvelles qualifications et nouveaux métiers (par exemple : plateformes en ligne avec détournements fiscaux mais aussi destructions massives d'emplois existants), dépersonnalisation de la relation client, travail à distance avec réduction des activités de congrès, séminaires, formations, etc. ;

■ les effets de la « transition écologique ». Quels sont les emplois réellement nouveaux générés par cette « transition » ? Quels sont les emplois simplement rebaptisés (par exemple : tourisme de nature, rural, itinéraires et activités de randonnée, etc.) ? Quels sont les emplois supprimés du fait de la baisse des différents types de mobilités – aérien, automobile, maritime – qui entraîne la disparition d'emplois dans les compagnies aériennes, les aéroports, les industries aéronautiques et leurs sous-traitants ? Les mesures annoncées aux niveaux national et européen font craindre une accélération de la désagrégation de notre appareil productif, la disparition de nombreuses entreprises et la suppression de centaines de milliers d'emplois, que ne viendront pas compenser les « nouveaux métiers »

espérés grâce à un fort subventionnement public (et à l'endettement correspondant) ;

■ les implications de ces transformations sur les formations au tourisme (prise de conscience de la chaîne touristique, développement de l'enseignement à distance, relation renforcée entre formateurs et employeurs, études de cas, etc.).

### LES ENJEUX DE CES MUTATIONS SUR LES FORMATIONS

Ils portent principalement sur :

■ un besoin de plus de compétences linguistiques, numériques, un apprentissage de la relation client, etc. ;

■ la transformation des modèles d'acquisition des connaissances et des savoir-faire (tendance aux formations courtes, adaptables, continues, à distance) avec resserrement des relations avec les entreprises et les métiers ;

■ plus de fluidité sur le marché du travail, de passerelles d'un secteur à un autre, d'adaptation et de rayonnement des formations ;

■ l'accès favorisé aux professions du tourisme et à la mobilité entre filières et métiers (plateforme IFT « monemploi tourisme.fr »).

### L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'EMPLOI

Aux yeux de la plupart des gouvernements comme des organisations internationales, les deux enjeux majeurs de la pandémie se sont révélés être l'enjeu sanitaire et l'enjeu socio-économique, les mesures de lutte contre l'épidémie appelant en premier lieu des décisions de restriction des échanges et de la mobilité voire de couvre-feu ou de confinement.

C'est par ces limitations ou interdictions d'exercice des activités visées qu'ont été impactés les emplois de toute nature, qui ont pour une large part pu bénéficier des mesures de chômage partiel et des autres mesures de soutien pour limiter les principaux effets suivants :

■ diminution de la fréquentation, notamment des étrangers (les plus créateurs de valeur ajoutée), et des activités d'affaires, congrès et événementiel ;

■ diminution des activités de tourisme les plus créatrices d'emploi et de valeur ajoutée, au profit du secteur non-marchand (accueil par des parents et amis, meublés et activités non déclarées) ;

## LE TOURISME, UN SECTEUR VITAL POUR NOTRE ÉCONOMIE

« Nous sommes très fiers d'avoir été désignés par le gouvernement pour lancer cette plateforme "Emploi tourisme". Ce secteur est vital pour notre économie et les enjeux autour de la formation, des emplois et de l'évolution des métiers sont déterminants pour notre attractivité. Suite à cette crise sanitaire sans précédent, notre plateforme agrège l'ensemble des offres d'emplois disponibles dans le tourisme tout en permettant aux demandeurs d'emploi de trouver satisfaction en fonction de critères précis.

Pour le lancement, la priorité est donnée aux saisonniers et aux apprentis, qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile ».

*[Georges Rudas, président de l'IFT]*

- diminution de la mobilité et des besoins de transports (impacts sur les compagnies aériennes et les industries aéronautiques, maritimes, automobiles et leurs sous-traitants, ainsi que sur les aéroports) ;
- diminution de l'évènementiel (suppression des grands et moyens événements sportifs, culturels et professionnels) et des emplois correspondants en hôtellerie, restauration, traiteurs, et toutes activités annexes ;
- baisse drastique des activités et des chiffres d'affaires, hausse des faillites et multiplication des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) susceptibles de se traduire par la suppression de centaines de milliers d'emplois dans le tourisme.

L'impact spécifique de la crise de la Covid et de ses conséquences économiques, difficile à évaluer, est fonction, d'une part, de l'ampleur de la pandémie, de sa durée et de sa gravité, qui déterminent largement l'évolution de la demande, et, d'autre part, de la capacité de résilience des entreprises, des soutiens publics qui leur sont apportés au regard des contraintes imposées en matière d'ouverture des activités, de transport et de mobilité. Il semble cependant que, jusqu'à présent, faute d'un appareil statistique de mesure et d'évaluation coûts-avantages économiques et sociaux adapté au secteur du tourisme, les décisions prises n'aient guère pu être anticipées dans leurs effets directs et indirects.

Par ailleurs, le risque réel d'aggraver ce désastre économique, social et sociétal par des règles coûteuses et des pénalisations supplémentaires pour des motifs divers – par exemple pour réduire l'activité aérienne déjà mise à terre ou la mobilité automobile déjà en baisse – ne saurait être négligé alors que notre pays est déjà l'un des plus contraints au monde par le niveau exceptionnel des charges et obligations sociales et fiscales qu'il impose aux entreprises.

### LA PLATEFORME NUMÉRIQUE « MONEMPLOITOURISME.FR »

Le 17 mai 2019 lors du quatrième Conseil interministériel du tourisme (CIT), l'IFT cosignait un engagement en partenariat avec les organisations professionnelles pour porter la plateforme commune des emplois et des métiers. Plusieurs objectifs étaient fixés :

- améliorer les conditions d'emploi, d'attractivité des métiers et l'orientation ;
- former : adapter les formations aux nouvelles compétences attendues, et mieux mobiliser l'intersaison pour développer la polycompétence ;
- fidéliser : ouvrir aux salariés des perspectives riches de parcours dans le secteur, mieux préserver la santé et la qualité de vie au travail des salariés.

Durement touchée par la crise du Covid-19, la filière tourisme s'est donc fédérée autour d'un projet commun et inédit pour favoriser la relance de l'emploi dans le secteur.

Le 14 mai 2020, le CIT confirmait le lancement de cette plateforme numérique des métiers du tourisme. Avec le soutien du ministère du Travail, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'AKTO, de l'Afdas et de l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP), l'IFT a développé avec de nombreux partenaires professionnels<sup>6</sup> la mise en place de cette plateforme Emploi tourisme.

« Monemploitourisme.fr » doit permettre à chacun de :

- trouver un emploi aisément et immédiatement ;
- être informé sur l'actualité du secteur, notamment concernant les conditions sanitaires liées à la Covid-19 ;
- découvrir les métiers du tourisme.

La plateforme est évolutive. Elle a ainsi été enrichie pour :

- dévoiler de nouvelles fonctionnalités au service du recrutement et de la notoriété des métiers du tourisme dans toute leur diversité ;
- identifier des parcours professionnels et des passerelles de carrière dans le tourisme en fonction des compétences ;
- favoriser les reprises d'entreprises du secteur. ■

6. V. la liste complète des partenaires sur le site [monemploitourisme.fr](http://monemploitourisme.fr).